

AFFAIRE N° 14.- Acquisition d'un terrain de 4 hectares appartenant à la succession FOUCQUE.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 4 hectares, sis à la Montagne appartenant à la succession FOUCQUE.

Après de nombreuses tractations ce terrain a fait l'objet de la part des consorts FOUCQUE d'une proposition de vente au prix de 20.125.000 Fms CFA, soit une augmentation de 15 % environ par rapport à l'évaluation des Domaines.

Les crédits correspondants pourraient être prélevés sur l'emprunt que la Commune a sollicité de la C.A.E.C.L. pour l'achat de terrains.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

x

x

x